

# Siniat

[Accueil](#) / [BATIDISTRIBUTION](#) / [Produits](#) / [Plaques de plâtre](#)

## La plaque de plâtre Prégywab homologuée pour les piscines



La plaque de plâtre Prégywab de Siniat est la

première plaque de plâtre homologuée par le CSTB pour les centres aquatiques et les piscines (DTA 9+13/14-1004 et 9/15-1009). Résistante aux conditions extrêmes d'humidité et de condensation, cette plaque est préconisée pour les cloisons, contre-cloisons et plafonds de ces établissements. Elle est également adaptée aux salles de bain avec douche à l'italienne ou jets hydro-massants, aux cuisines collectives ou encore aux plafonds extérieurs abrités.

La plaque Prégywab, de couleur orange et de parement non cartonné, possède un taux d'absorption de l'eau inférieur à 100 gr/m<sup>2</sup> après 2 heures d'exposition et présente une insensibilité aux variations d'hygrométrie lui permettant de ne pas gondoler. Sa mise en œuvre est identique à celle d'une plaque standard et elle peut se poser sans la sous-couche d'étanchéité obligatoire sous les carrelages des locaux classés EB+c. Elle est disponible en BA13 en 1 200 mm de large et trois longueurs (12 kg/m<sup>2</sup>) et en BA18 S en 900 mm de large et deux longueurs (17 kg/m<sup>2</sup>).